Club Plongée de l'Aa Gesla
Association reconnue d'intérêt général, créée en 1996
Affiliée à la FFESSM sous le N° 09 59 0062
Agréée ANS sous le n° 59 S 2440
Site Internet : www.clubplongeeaa.fr
♦♦♦

AUTORISATION PARENTALE

Je, soussigné (e), Madame, Monsieur ……
responsable légal ou tuteur* du mineur autorise l'enfant : ……
……

- à réaliser un baptême de plongée (à partir de huit ans révolu).*
- à entrer en formation au sein de l'association (à partir de 14 ans révolu) *

Les différentes interventions sont réalisées selon la règlementation fédérale « Etudes et Sports Sous Marins » dans le respect de la loi sur le Sport.

La visite médicale de non contre-indication à la pratique de la plongée en scaphandre n'est pas nécessaire pour le baptême. Un système sous forme de questionnaire existe pour les enfants en situation de handicap. L'espace d'évolution du jeune est variable en fonction de l'âge de l'enfant, il ne dépassera pas 6 m de profondeur.

Pour l'enfant qui entre en formation au sein de l'association, La visite médicale de non contre-indication à la pratique de la plongée en scaphandre est indispensable.

Une information minimale sur les risques liés à l'activité doit cependant être communiquée au responsable légal du mineur »

* Barrer la mention inutile.

Signature du
responsable légal ou tuteur